

É

d

i

t

O

Le BO change de nom ...

Le BO n'est plus, vive le JDD !! En ce dimanche 22 Août, notre ministre continue de nous mépriser et annonce les infos de rentrée dans le JDD, journal payant. Après BFM, il inaugure donc de nouveaux canaux de communication officielle. Son été aura été fructueux : voyage à Tokyo pour les JO, écriture d'un ouvrage au nom prometteur « Ecole ouverte » et inauguration de nouveaux moyens de com, on peut dire qu'il n'aura pas chômé. Sans parler des tweets suite aux performances de nos champions en sports collectifs qui auront été recadrés sans tarder, et pas par des enseignants.

On apprend donc dans la partie accessible à tous dans la version en ligne, que le niveau de la rentrée sera le niveau 2 qui a été modifié (sport de contact à l'intérieur) ; le protocole paru en juillet a été ainsi modifié sans que les professionnels en aient été avertis.

L'extension du passe sanitaire pose un certain nombre de questions que la FSU, dans un communiqué de presse rédigé avec la CGT et Solidaires a soulevées, questions de droits des travailleurs, du respect de la vie privée et du droit à la protection sociale et de la santé publique. Il ne s'agit pas là d'être antivax, mais de s'interroger sur les conséquences et la portée de ce passe sanitaire. On apprend également dans le JDD qu'il ne sera pas obligatoire dans les écoles.



Concernant notre département, le CTSD de rentrée se tiendra le vendredi 3 septembre après-midi. Il sera l'occasion de confirmer ou d'infirmer les mesures de surveillance pointées en fin d'année scolaire (ouvertures ou fermetures). Nous regrettons que cette instance ne puisse se tenir plus tôt avant la rentrée, afin que les équipes concernées puisse faire une rentrée sereine, surtout si des fermetures étaient actées.

Dès le mois de septembre, le SNUipp-FSU montrera son ambition forte pour l'école, les personnels et les élèves au travers de mobilisations pour exiger un plan d'urgence pour le service public d'éducation qui subit des attaques de tous les côtés. On cherche à ne plus nous donner la parole, mais nous la prendrons quand même, tant que nous en avons encore le droit.

S'il fallait des raisons pour vous convaincre de descendre dans la rue le 23 septembre, en voici quelques-unes supplémentaires. Assez de ce mépris, assez de cette com malfaisante !

Et n'oubliez pas, ensemble on est plus fort ! Pensez à vous syndiquer, ce n'est que grâce aux cotisations, notre seule ressource, que nous pourrions continuer à vous accompagner

Le bureau se joint à moi pour vous souhaiter une bonne rentrée ! Nous restons joignables aux différentes coordonnées que vous trouverez en page 4.

Cathie Blain
Secrétaire départementale

Sommaire

- Edito P 1
- Repartir encore plus fort à la rentrée P 2
- CHSCT, mode d'emploi
- Protocole et cadre de fonctionnement P 3
- L'équipe du SNUipp-FSU des Landes P 4

SNUipp-FSU 40

<http://40.snuipp.fr/40>

email : snu40@snuipp.fr

97 place de la caserne Bosquet

40000 Mont de Marsan

Tél : 05.58.933.933

Permanences au local

Lundi : 9h – 17h

Mardi : 9h – 17h

Jeudi : 9h – 17h

Vendredi : 9h – 12h

Directrice de la publication :

Estelle BATS

CPPAP 0619 S 06978

Prix 1 €

Journal trimestriel

imprimé par le SNUipp-FSU 40

97 place de la caserne Bosquet

40000 Mont de Marsan

Repartir encore plus fort à la rentrée...

"Face à l'impréparation, l'absence de concertation, la négation de la réalité de l'épidémie dans le milieu scolaire, les annonces à grand renfort médiatique... qui auront rythmé le quotidien d'une école qui n'est pas encore sortie de la crise", le SNUipp-FSU "appelle les enseignant-es et les AESH à investir dès septembre les mobilisations pour exiger un plan d'urgence pour le service public d'éducation" car il "continue de porter de fortes ambitions pour l'école, les personnels et les élèves. » Cette deuxième année d'école sous Covid a été éprouvante et épuisante à plus d'un titre. Le ministère de son côté, loin de tirer les leçons du premier confinement, a persisté dans son fonctionnement, traçant seul sa route. Impréparation, absence de concertation, négation de la réalité de l'épidémie dans le milieu scolaire, annonces à grand renfort médiatique... auront rythmé le quotidien d'une école qui n'est pas encore sortie de cette crise et dont les personnels et les élèves en subissent des conséquences importantes en termes d'apprentissages et de conditions de travail.

Pourtant, malgré le manque d'accompagnement et de soutien de l'institution, face à des situations inédites, les personnels ont su s'adapter et ont tenu l'école. Cette année aura, une fois de plus, démontré le professionnalisme des enseignant-es et des AESH, leur souci constant d'assurer la sécurité et la sérénité dans les écoles pour les élèves et les familles et qui ont porté à bout de bras le service public d'éducation. Cette année aura démontré également l'importance d'un syndicat dans cette période de crise. Information régulière des personnels, interpellation constante du ministère qui a notamment permis le retour à la règle de fermeture de classe dès le premier cas avéré ou encore une amplification de la campagne de tests des élèves, accompagnement individualisé des personnels par les délégué-es du personnel, implication des élu-es au CHSCT pour imposer la prise en compte de la réalité du terrain. Ensemble, les personnels et leur syndicat auront relevé tant bien que mal le défi d'une école sous covid.

Remettre en question la politique éducative menée

Cette crise aurait dû être l'occasion d'une remise en question profonde de la politique éducative menée comme des réformes engagées, mais le ministre persiste.

Sous couvert de réduire les inégalités, le resserrement sur les « fondamentaux » les aggrave en appauvrissant les apprentissages notamment pour les élèves issus des milieux

populaires. La France reste également un pays où le sous-investissement chronique pour l'école perdure par rapport aux autres pays de l'OCDE. Le ministère entend imposer une forme de statut hiérarchique à la direction d'école, rejeté fortement par la profession, ce qui bouleverserait profondément le fonctionnement des écoles au quotidien. La mise en place des contrats locaux d'accompagnement remet en cause 40 ans de politique d'éducation prioritaire.

Les engagements du Grenelle de l'éducation encore en discussion sont sans surprise. Contrairement aux annonces du ministre il y a quelques mois, les mesures de revalorisation seront loin d'être historiques et sans aucun engagement pluri-annuel. Seule une partie de la profession est concernée tandis que pour la majorité la revalorisation sera anecdotique. « Ressources humaines de proximité, accompagnement des personnels, personnalisation des parcours, esprit d'équipe... » sont les mots clés de l'agenda social à venir avec la vision managériale de la rue de Grenelle. Ces multiples réformes, sans lien apparent les unes avec les autres, visent à modifier en profondeur le système éducatif et par là même le mettent en danger.

Se mobiliser pour un plan d'urgence dès septembre

Le ras-le-bol et le rejet du ministre n'entament pas la volonté de faire réussir tous les élèves. Mais l'école ne pourra continuer ainsi en laissant porter la responsabilité de son fonctionnement sur les seuls personnels.

La rentrée s'annonce incertaine.

Le SNUipp-FSU continue de porter de fortes ambitions pour l'école, les personnels et les élèves. Il appelle les enseignant-es et les AESH à investir dès septembre les mobilisations pour exiger un plan d'urgence pour le service public d'éducation. Un plan d'urgence permettant une baisse généralisée et rapide des effectifs dans toutes les classes comme un abondement plus que nécessaire des postes de remplaçant-es et de Rased. Un plan d'urgence permettant une véritable revalorisation des salaires des enseignant-es et des AESH améliorant ainsi l'attractivité de ces métiers. Un plan d'urgence permettant de soutenir et de renforcer notre professionnalité.

Votre section des Landes sera le relais des actions locales sur son site internet (SNUipp-FSU des Landes).

Le CHSCT mode d'emploi

Les conditions de travail sont essentielles pour garantir sa réussite, pour nous, enseignants ou AESH, mais aussi pour nos élèves sans oublier nos employeurs jusqu'au ministère.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) continuera cette année encore à remplir ses missions qui sont de prévenir les dangers afin de limiter les risques et améliorer la qualité de vie des personnels pendant leur temps de travail. Il en va de l'intérêt de tous.

Il poursuivra ses travaux sur la gestion des élèves à comportements difficiles, la charge de travail des directeurs-trices et sur toute question relative à son domaine

2 qui lui sera adressée par contact direct ou fiche RSST.

Il reste un levier pour défendre et améliorer nos conditions de travail. Saisissons-le.



Pour en savoir plus :
<https://fsu40.fsu.fr/conditions-de-travail-reunion-pleniere-du-chsct40-du-17-juin-2021/>.

Dans certaines conditions, nos métiers peuvent devenir difficiles, jusqu'à engendrer de la souffrance. Il est alors essentiel de ne pas rester seul.

N'hésitez pas à contacter vos représentants des personnels au SNUipp-FSU

Protocole et cadre de fonctionnement – Rentrée 2021

Le nouveau protocole a été dévoilé le 28 juillet 2021 par le ministère de l'Éducation Nationale. Il présente le "cadre sanitaire" qui régnera dans les classes et les cours d'école dès le jeudi 2 septembre, jour de la rentrée scolaire.

Ce protocole prévoit quatre niveaux d'alerte en fonction du contexte sanitaire. Les différents scénarios (le niveau 1 (vert), niveau 2 (jaune), niveau 3 (orange) et niveau 4 (rouge)) "pourront être déclenchés au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures".

L'entretien au JDD de Monsieur Blanquer du 22 Août nous apprend que la rentrée se fera au niveau 2 du protocole.

PORT DU MASQUE

Les écoliers peuvent, eux, se passer de masque quand leur école est en niveau 1. Ils doivent cependant porter le masque dès le niveau 2 d'alerte.

A l'extérieur, le port du masque devient obligatoire pour tous les élèves, d'école élémentaire, de collège et de lycée quand l'établissement est placé en niveau 3 d'alerte sanitaire. Ces mêmes règles s'appliquent au corps enseignant.

CONTAMINATIONS ET CAS CONTACTS

Les classes de maternelle et élémentaire fermeront pendant une semaine lorsqu'un élève sera diagnostiqué positif au coronavirus.

DISTANCIATION PHYSIQUE

À l'école, la distanciation physique n'est toujours pas obligatoire dans les espaces clos, « lorsque la distanciation n'est pas matériellement possible ». Sont donc concernés les salles de classe, mais aussi les ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines et internats. Le protocole indique

seulement que « les espaces [seront] organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. »

A compter du niveau 2 (le niveau jaune), la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

A partir du niveau 2 les sports de contact ne sont pas autorisés en intérieur et la distanciation doit être adaptée selon la pratique sportive.

RECREATION

Le protocole précise que les récréations sont "organisées par groupes à compter du niveau jaune", et pourront être remplacées par des "temps de pause en classe" par souci d'organisation dans les établissements.

A noter que le lavage des mains, la ventilation, la désinfection et le nettoyage des locaux restent des éléments très importants.

		COVID-19			
		ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022			
		PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT			
		Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.			
		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil		<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire		<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives		<ul style="list-style-type: none"> - Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> - Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> - Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> - Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing		<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			

L'équipe du SNUipp-FSU des Landes



Cathy Vigneau Laffargue
Adjointe École élémentaire du Beillet
Déchargée les lundis et mardis



Cathie Blain
Secrétaire départementale
Directrice École élémentaire
du Bourg Neuf
Déchargée les mardis et jeudis



Laure Cazenave
Adjointe École maternelle du Peyrouat
Déchargée les mardis



Marie-Claire Merrien
Secrétaire départementale du CHSCT
Directrice École primaire de Labatut
Déchargée les mercredis et jeudis



Philippe Lucas
Enseignant SEGPA,
Collègue Lubet Barbon
Déchargé les jeudis et vendredis

Les conseillers syndicaux du SNUipp-FSU ont été élus lors de notre dernier congrès, en mai 2019. Ils sont élus pour 3 ans : *Estelle Bats, Cathie Blain, Sophie Bougeault, Laure Cazenave, Audrey Dartiguelongue, Damien Delavoie, Coralie Deyts, Emmanuelle Dussarps, Laurence Fanet, Isabelle Hargues, Lysiane Hugonin, Sybille Jacques, Cathy Laffargue, Véronique Lafon, Philippe Lucas, Marie Claire Merrien, Cécile Texier et Isabelle Tuillier.*

Le conseil syndical se réunit tous les mois afin :

- de mettre au point la politique à mener dans le département,
- de se tenir informé auprès du bureau des dernières actualités
- de les diffuser,
- de faire remonter des avis et des propositions aux membres du bureau qui siègent au conseil national...

Les conseillers syndicaux, disséminés dans les écoles du département (hormis nos retraités !) sont nos relais locaux.

De ce conseil syndical sont issus les membres du bureau qui mettent en œuvre les décisions prises par le conseil syndical, effectuent les visites d'écoles et gèrent le quotidien du syndicat. Enfin, les représentants des personnels que vous avez élus pour le SNUipp-FSU siègent dans toutes les commissions, comités et instances départementaux ou régionaux, groupes de travail, réunions...

Ils sont garants de l'équité et de la transparence lors des débats et lors des compte-rendus.

Nous vous accueillons les lundi, mardi et jeudi au local de la maison des syndicats à Mont de Marsan, Place de la Caserne Bosquet de 9h à 17h, le vendredi de 9h à 12h00.

Nous vous répondons par téléphone du lundi au vendredi au **05 58 933 933**, et par mail tous les jours : snu40@snuipp.fr

UNE BANQUE CRÉÉE PAR DES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit Mutuel

Enseignant

PRÊT IMMOBILIER

Les taux de crédit immobilier sont historiquement bas. Vous avez un crédit immobilier en cours ? Ne restez pas immobile !

DEMANDEZ-NOUS UNE SIMULATION.
C'est rapide, gratuit et sans engagement de votre part. Vous avez tout à y gagner !



FRAIS DE DOSSIER OFFERTS

ASSURANCE

Plus de 8 millions de personnes font confiance aux Assurances du Crédit Mutuel pour assurer leurs proches, leur santé ou leurs biens, pourquoi pas vous ?

AUTO, HABITATION, SANTÉ, PRÉVOYANCE



1 MOIS OFFERT PAR CONTRAT SOUSCRIT

BANQUE AU QUOTIDIEN

Gardez un œil sur vos comptes avec un forfait tout compris (compte courant, chéquier, carte internationale de retrait ou de paiement, accès à vos comptes via Internet).



VOTRE CARTE ET LA GESTION EN LIGNE DE VOS COMPTES OFFERTS LA 1^{RE} ANNÉE

TÉLÉPHONIE MOBILE

Communiquez librement et en toute simplicité avec le forfait sans engagement Proximité.

- WEB 4G⁺ : 10 Go (total partagé au-delà)
- SMS/MMS illimités
- En UE & DOM pour les entreprises occasionnelles appels/SMS/MMS illimités et 2 Go inclus en Web 3G+

APPELS ILLIMITÉS*
* En France métropolitaine
* Sans prépaiement - par les Bases de Télécom Européennes (France, DTM...)

15€99⁹⁹ PAR MOIS AU LIEU DE 19,20€

AVANTAGE CARTE DE PAIEMENT

POUR VOTRE NOUVELLE AUTO

LE CRÉDIT MUTUEL VOUS AIDE À MAÎTRISER VOTRE BUDGET AUTO AVEC TOUS LES SERVICES À LA CARTE :

- le financement
- l'assurance,
- l'assistance et l'entretien,
- et même la commande de votre véhicule, à prix remisé.

Crédit Mutuel auto



ACHETEZ VOTRE VOITURE MOINS CHER*

* Offres accessibles dans votre Caisse de Crédit Mutuel, conjointement à la souscription d'un financement à crédit ou locatif, d'une assurance auto, ou d'un Pack Entretien Auto ou encore à l'utilisation d'un crédit renouvelable Passerel Crédit. Prix négociés auprès des concessionnaires partenaires.

CONTACTEZ VOTRE CAISSE DE

Crédit Mutuel Enseignant de Pau

40 Rue Ronsard - 64000 PAU

Tél. : 05 59 32 80 74

Email : 02269@creditmutuel.fr